

**Intervention de
M . Clément BISOT
Consultant**



ACCÉLÉRATEUR DE PERFORMANCE



Cadre d'interopérabilité

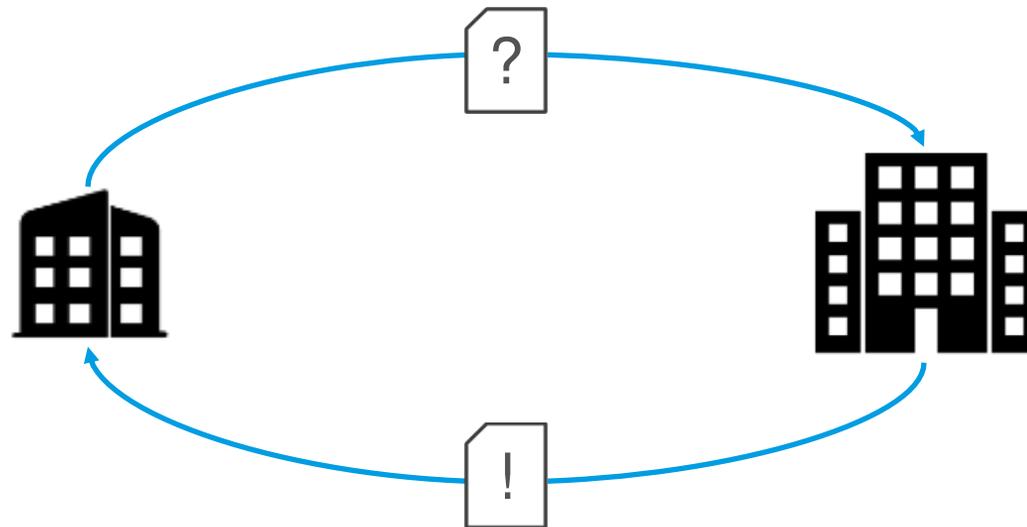
Séminaire du 07/03 – Présentation TNP

Qu'est-ce qu'on entend par interopérabilité ?

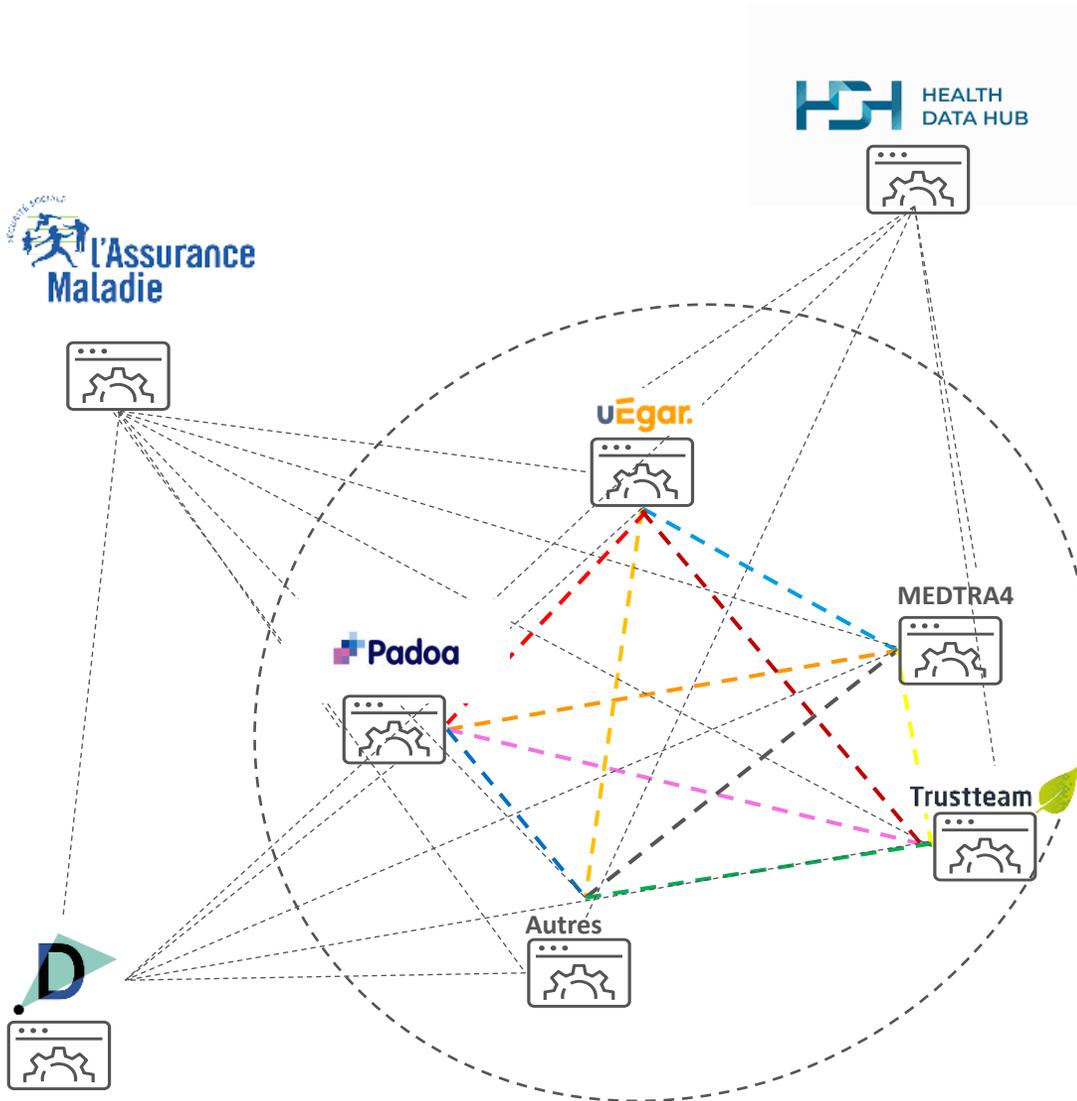
Interopérabilité

Capacité de systèmes informatiques distincts à échanger des données.

Extraire → Emettre → Transmettre → Recevoir → Intégrer



Pourquoi un cadre d'interopérabilité ?



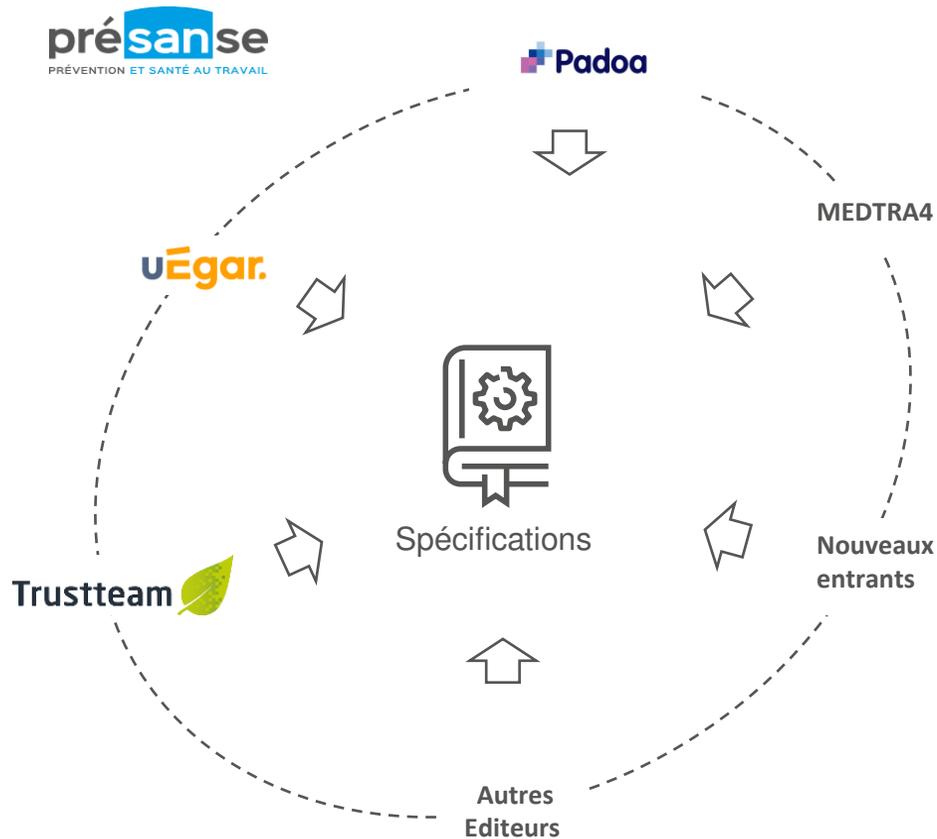
Sans cadre d'interopérabilité, on fait face à certain nombre de problèmes :

- Un nombre très élevé d'interfaces (produit cartésien du nombre d'acteurs, à développer et maintenir dans le temps,
- Pas de maîtrise sur la qualité des flux mis en place, ni sur leur sécurisation.
- Pas de capacité à piloter la démarche de manière globale.
- Un système opaque qui crée des barrières à l'entrée pour de nouveaux arrivants



Un système anarchique et inefficace

A quoi correspond le cadre d'interopérabilité ?



Le cadre d'interopérabilité correspond à des normes sur lesquelles s'appuyer pour échanger des données.

Il s'agit donc d'un travail de standardisation qui s'appuie pour partie sur des standards préexistants.

Pour être pertinent, il doit être coconstruit de manière collaborative entre les acteurs de la profession

15 flux à mettre en place et des acteurs à mobiliser

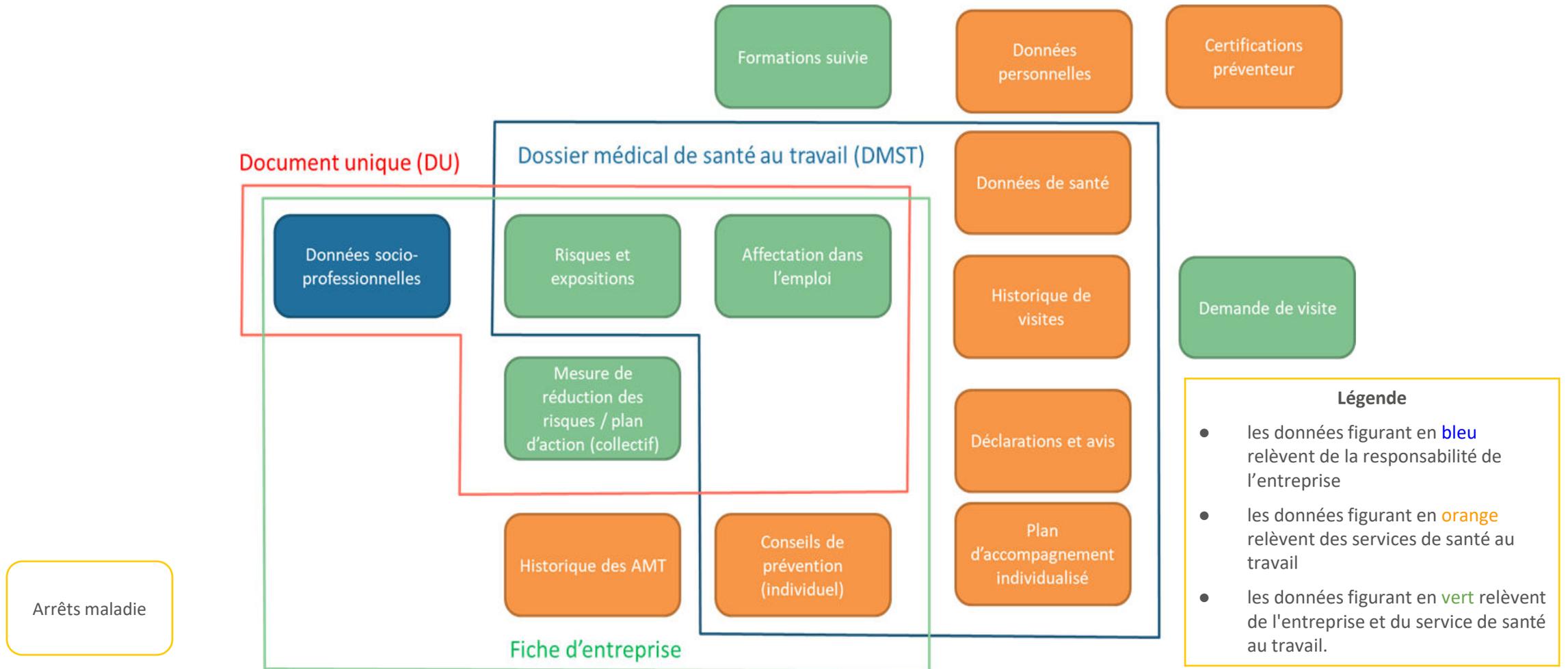
- La mise en place d'un cadre d'interopérabilité mobilise à minima 4 profils acteurs :

- Les représentants de **l'entité qui engage et suit les travaux** qui sont responsables de la mise à disposition des livrables. Pour ce rôle, Présanse, en tant qu'institution représentative des SPSTI, peut se positionner.
- Les représentants des **entités impliqués opérationnellement dans la mise en œuvre du cadre d'interopérabilité**, qui doivent être en mesure d'exprimer leurs contraintes et leurs besoins ;
- Les représentants des **éditeurs de logiciels de santé au travail**, qui ont pour rôle in fine de réaliser les développements nécessaires à la mise à disposition et/ou intégration des données transmises ;
- Les autorités garantes** du cadre d'interopérabilité global (ANS dans le cas de la santé en France en lien avec la DGT pour la santé au travail). Ces autorités sont en effet susceptibles de proposer des ressources techniques et documentaires susceptibles de faciliter une implémentation à large échelle.

Nom du flux	Emetteur	Destinataire	Données échangées	Prérequis d'identitovigilance
INSi	Flux bidirectionnel à l'initiative du SPSTI vers l'ANS		Identité Salarié	-
Portabilité DMST inter-service	SPSTI A	SPSTI B	DMST (Unitaire)	Oui
Interopérabilité interne	SPSTI	Professionnels de santé et non professionnels de santé	Dossier d'entreprise (Unitaire ou multiple)	Potentiellement
Alimentation Health Data Hub	SPSTI	Health Data Hub (ANS)	DMST (Multiple)	Oui
Interopérabilité Structures médico-sociales	SPSTI	Structures médico-sociales	DMST (Unitaire)	Oui
Export vers le DMP	SPSTI	DMP via Espace Numérique en Santé (Citoyen)	DMST (Unitaire)	Oui
Enquête SUMER	SPSTI	DARES Ministère du travail DGAFP	Exposition aux risques (Enquête SUMER)	Non
Enquête MCP	SPSTI	Santé Public France	Maladies à caractère professionnelles (Enquête MCP) Anonymisé	Non
Enquête Evrest	SPSTI	GIS Evrest	Liens santé travail	Non
Médecin conseil	SPSTI	CNAM	DMST (Unitaire)	Oui
Arrêts de travail	CNAM	SPSTI	Arrêts de travail	Oui
Flux CNAM risques	SPSTI	CNAM	Expositions aux risques et Mesures de réduction des risques (Multiple)	Non
Données salariés	SPSTI	Portail Santé du travail	DMST (Unitaire)	Oui
Donnée employeur	SPSTI	Portail Santé du travail	A définir	Oui
Enquête annuelle	SPSTI	Direction Générale du travail	A définir	

Cartographie des objets métiers

Le schéma présente les différents objets métier gérés par les logiciels de santé au travail susceptibles d'être transportés par le biais des flux à développer.



Les 3 niveaux d'interopérabilité

	Sujet à adresser	Acteurs à mobiliser	Facteurs de complexité à considérer
Cadrage	<ul style="list-style-type: none"> • Définition macroscopique des objets métiers transportés • Cinématiques d'échange • Exigences métiers et finalités associées aux flux • Choix stratégiques sur l'usage d'éléments préexistants • Priorisation de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Profils décideur, métiers fonctionnels et technique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acteurs autour de la table et convergence de leurs intérêts. • Existence d'éléments techniques préexistants susceptibles d'être réutilisés.
Sémantique : définition des informations à échanger	<ul style="list-style-type: none"> • Définition fine des objets métiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Profils métiers et fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de flux aller/retour • Nombre et complexité des objets métiers intégrés au flux. • Niveau de standardisation des objets métier (notamment via les thésaurus).
Syntaxique : format de représentation de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Types de fichiers transmis • Structure des fichiers transmis • Codification des objets métiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Profils fonctionnels et techniques 	
Technique : spécification des couches service et transport	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des modalités techniques d'échanges • Chiffrement des données et sécurisation des flux • Contrôles d'intégrité sur les flux et gestion des erreurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Profils techniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de flux techniques à mettre en place. • Délais d'accès à l'information / réactivité attendue du dispositif. • Niveau de confidentialité des informations transmises

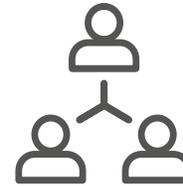
Les problématiques d'architecture globale du système d'interopérabilité



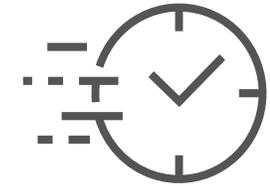
Comment reconstituer l'information concernant une personne unique présente dans plusieurs systèmes ?



Comment sécuriser et limiter l'accès à l'information uniquement aux acteurs légitimes ?



Quels éléments gérer de manière centralisée et lesquels gérer de manière décentralisée ?



Quel niveau de réactivité attendre du système ?

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT INITIALISÉE

Objectifs

Activités

Livrables

1

Travaux préparatoires

- Evaluer le positionnement des acteurs sur la problématique d'interopérabilité.
- Effectuer les choix stratégiques préalables à l'implémentation

- Evaluation des cadres d'interopérabilité institutionnels préexistants susceptibles d'être mobilisés
- Interview préalable des éditeurs
- Elaboration de l'architecture globale de la solution

- Suivi de mission
- Synthèse des entretiens
- Rapport préalable d'état de l'art et d'arbitrage sur les choix d'architecture structurant le cadre d'interopérabilité.

2

Proof of Concept

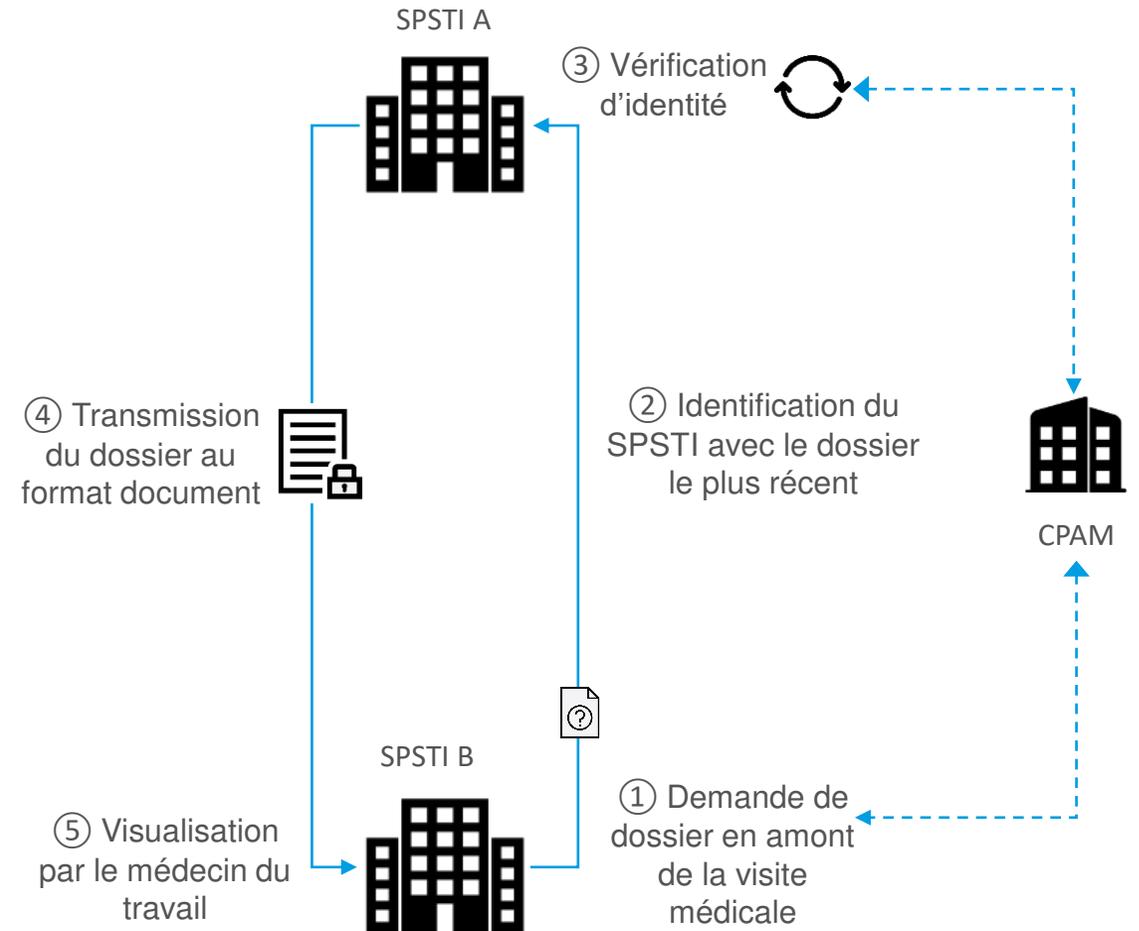
- Démontrer la capacité de la profession à atteindre un premier pallier d'interopérabilité.
- Permettre aux médecins du travail d'accéder à une synthèse du dossier salarié en provenance d'un autre SPSTI

- Pilotage du projet avec les éditeurs
- Formalisation d'un cahier des charges PoC
- Stratégie et coordination des tests de validation
- Stratégie de déploiement et conduite du changement

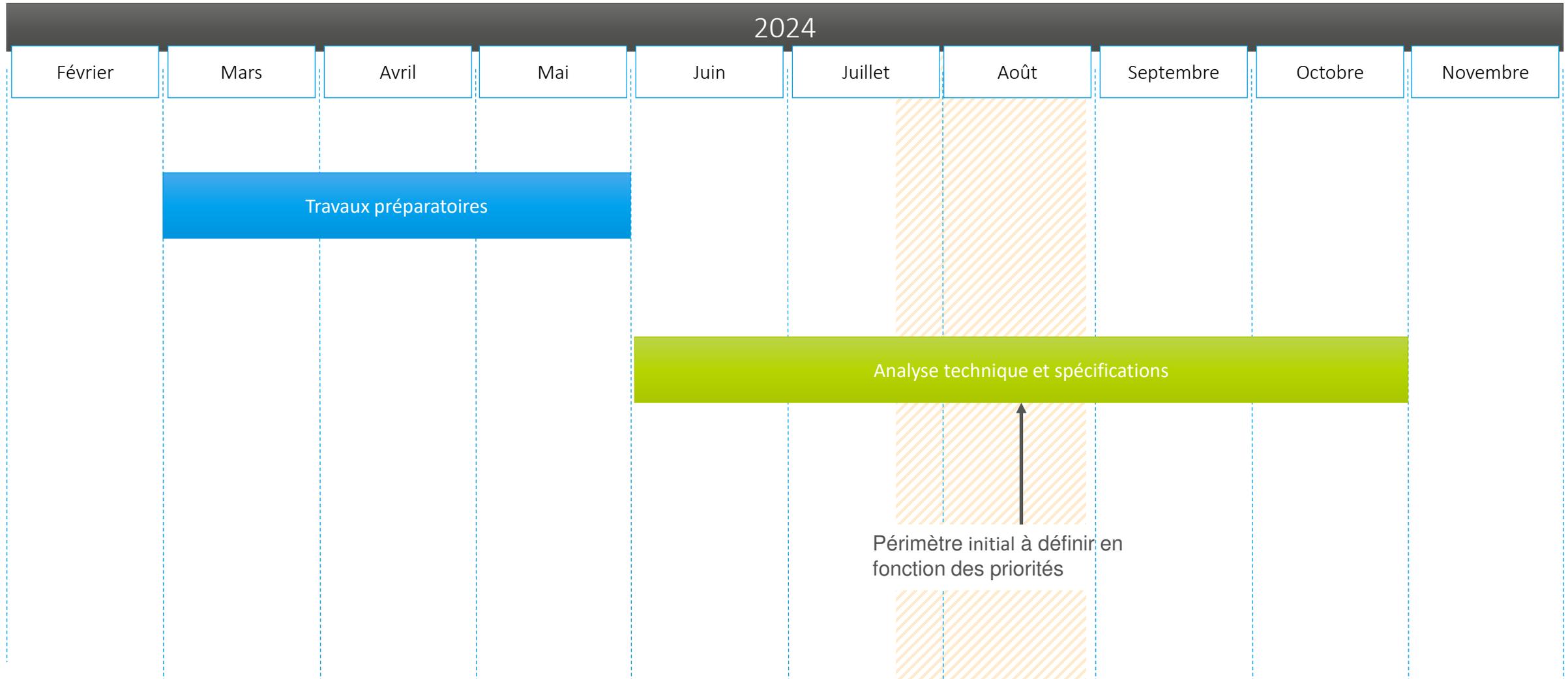
- Suivi de mission
- Cahier des charges PoC
- Suivi d'avancement des tests de validation
- Stratégie de déploiement et conduite du changement auprès des SPSTI

Réalisation d'un premier Proof of Concept (PoC)

- Le sujet de l'interopérabilité « hante » la profession depuis de nombreuses années. Aussi, il semble important, pour pouvoir mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la démarche, de pouvoir arriver à des premiers résultats relativement rapidement et de démontrer un fonctionnement de base dans l'échange de données qui produisent de la valeur pour les acteurs tout en offrant toutes les garanties de sécurité requises.
- C'est le rôle du POC (Proof Of Concept) de démontrer la valeur d'un outil au travers d'une implémentation a minima.
- Le périmètre du POC serait par conséquent a priori le suivant :
 - Mise en place du flux d'acquisition de l'INS à des fins d'identito-vigilance
 - Mise en place du système d'identification manuelle des services sources
 - Restitution « brute » d'un premier jeu de donnée sous forme de .pdf en fonction des capacités immédiates des éditeurs.
 - Sécurisation des flux en phase avec les exigences de l'ANS.
- Dans un souci d'efficacité, l'approche est simplifiée par rapport à une véritable interopérabilité :
 - la problématique d'intégration des données dans la base cible est écartée : les données sont uniquement consultables dans un format documentaire. Le format du document peut varier en fonction de l'éditeur de solution concerné par la mise à disposition des données
 - seul le dossier le plus récent est considéré (au cas où il existe plusieurs dossiers dans plusieurs services).
- Point d'attention : en prérequis, il est nécessaire que les éditeurs se soient mis en capacité de collecter l'INS auprès de la CPAM et de l'intégrer à leur base



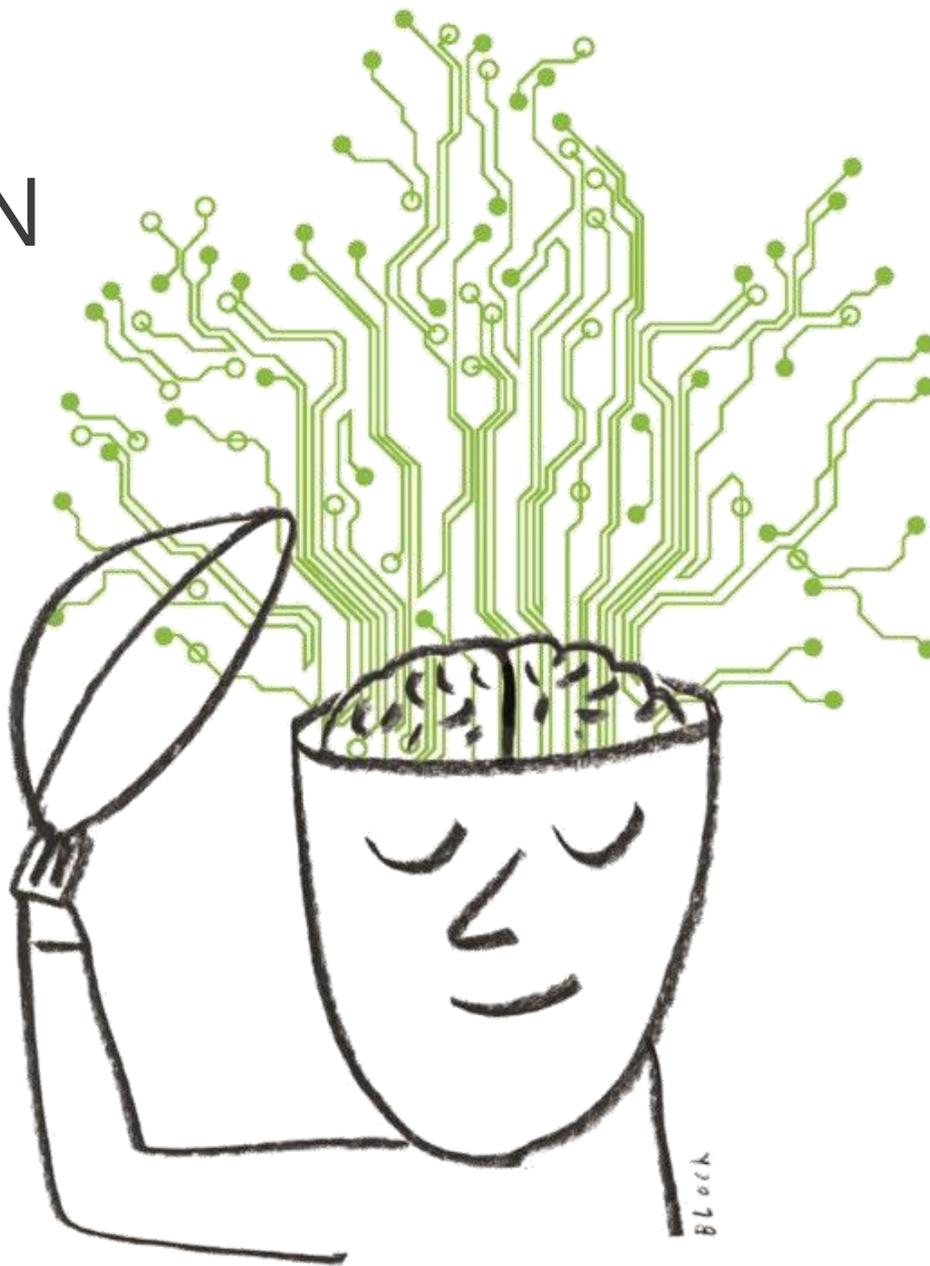
Planning envisagé



PASSEZ À
L'HYBRIDE
POUR GAGNER EN
PERFORMANCE

TNP

ACCÉLÉRATEUR DE PERFORMANCE



31 rue du Pont
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Tél. : +33 1 47 22 43 34